



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

**MODALITES DE RESERVATION ET DE TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE –
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

**Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01**

DIRECTION DES RESSOURCES

n°09

**MODALITES DE RESERVATION ET DE TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
MUNICIPALE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Pour tenir compte des hausses constatées sur certains postes de dépense auxquelles s'ajoute la perte d'économie d'échelle sur la production de la cuisine centrale (suite à la baisse du volume de repas produits), le budget annexe de la cuisine voté en février dernier a été élaboré sur une base d'augmentation de 1%.

Il est proposé en conséquence de retenir ce taux directeur pour la revalorisation des tarifs de la restauration municipale.

De plus, afin de faciliter les démarches d'inscription et de réservation pour les familles, la ville de Ploemeur a mis en œuvre un portail « Ploemeur mes services » accessible en ligne à toutes les familles qui le souhaitent. Néanmoins, et afin de tenir compte des usagers pouvant tant par choix que par contrainte être éloignés des usages numériques, une réservation du service de restauration scolaire reste possible en se présentant physiquement à l'accueil des services enfance - éducation situé rue de Kervam.

En vue d'améliorer l'efficacité et ajuster au mieux les moyens humains et matériels nécessaires à un service de qualité, il convient de préciser les modalités d'inscription/réservation/annulation au service de restauration scolaire municipale. A compter de la rentrée de septembre 2019, l'inscription et la réservation préalables à ce service sont obligatoires et régies par le respect de délais qui entraîneront une majoration de tarification en cas de non-respect.

Les réservations/modifications/annulations sur le portail « Ploemeur mes services » et en présentiel au service enfance-éducation sont possibles jusqu'à l'avant-veille avant minuit du jour de consommation du service.

Soit :

Jour de repas prévu	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Délai de réservation et annulation	Au plus tard le samedi précédent 23h59	Au plus tard le dimanche précédent 23h59	Au plus tard le mardi précédent 23h59	Au plus tard le mercredi précédent 23h59

Il est proposé de revoir à compter de la rentrée de septembre 2019 les modalités de tarification des services de restauration scolaire de la façon suivante :

- Service « consommé » sans réservation au préalable : prix du repas majoré de 50%
- Service réservé mais « non consommé » : repas facturé sans majoration

Par dérogation, le service réservé mais « non consommé » pourra être non facturé sur présentation d'un justificatif médical ou autre motif et après décision de l'autorité territoriale.

Les tarifs de ces services étant assujettis à l'application du quotient familial, la majoration engendrera un surcoût mécaniquement moins important pour les ménages les plus modestes.

FONCTION	Tarifs	Tarifs
	2018-2019	2019-2020
251 – Restauration Municipale		
Tarifs de restauration scolaire		
A - Pour les établissements publics		
Catégorie du quotient : B	0,81 €	0,82 €
Catégorie du quotient : C	1,92 €	1,94 €
Catégorie du quotient : D	2,56 €	2,59 €
Catégorie du quotient : E	3,07 €	3,10 €
Catégorie du quotient : F	3,30 €	3,33 €
Catégorie du quotient : G	3,51 €	3,55 €
Catégorie du quotient : H	3,66 €	3,70 €
Catégorie du quotient : I (ext)	3,69 €	3,73 €
B – Repas fourni par la famille (PAI)	0,33 €	0,33 €
Catégorie du quotient : B	0,75 €	0,76 €
Catégorie du quotient : C	0,98 €	0,99 €
Catégorie du quotient : D	1,18 €	1,19 €
Catégorie du quotient : E	1,28 €	1,29 €
Catégorie du quotient : F	1,28 €	1,29 €
Catégorie du quotient : G	1,37 €	1,38 €
Catégorie du quotient : H	1,37 €	1,38 €
Catégorie du quotient : I (ext)	1,43 €	1,47 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des commissions « Education, culture, relations internationales » et « Jeunesse, sport, santé » du 20 mars 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 25 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190409-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les modalités de réservation et les tarifs de restauration scolaire municipale pour l'année scolaire 2019-2020, telles que présentées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire